

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Soutien de la Communauté urbaine à une couveuse d'entreprises à l'essai -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de ses actions de développement économique, des infrastructures d'accueil et d'accompagnement d'entreprises : les pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises et incubateurs.

D'autres outils innovants issus de l'économie sociale et solidaire, tels que les couveuses d'activité et les coopératives d'activité et d'emploi, sont développés partout en France et permettant de compléter ainsi le dispositif d'appui classique proposé aux créateurs d'entreprises.

Un premier projet de couveuse d'entreprises à l'essai a émergé sur le territoire girondin. Il est porté par la Maison de l'Initiative et de l'Entreprenariat, association soutenue par la Communauté urbaine depuis 2003 pour l'exercice de ses missions générales d'accompagnement à la création d'entreprise à destination d'un public en difficulté.

La Communauté urbaine a été associée durant la phase d'étude de faisabilité de cette couveuse (avril-juin 2008). Notre établissement est aujourd'hui sollicité pour faire partie des partenaires de ce projet spécifique.

1- La couveuse : un dispositif nouveau et complémentaire des outils classiques d'accueil des créateurs d'entreprises

- Objectifs :

La spécificité d'une couveuse est d'apporter à la fois un cadre juridique, social et fiscal sécurisant pour le « couvé » et un accompagnement approprié au futur chef d'entreprise. Il s'agit de :

- permettre à des porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle avant de se lancer vraiment,
- favoriser, par l'accompagnement, l'appropriation par les porteurs de projet des différents aspects de la fonction de chef d'entreprise,
- assurer un revenu et le maintien de droits sociaux à de porteurs de projet durant la phase de test de leur activité,

- améliorer qualitativement les projets de création et accroître la pérennité des entreprises créées par des personnes en difficulté d'insertion.

Deux dimensions sont très fortes dans le projet de couveuse :

- la dynamique collective : dynamique de groupe entre les bénéficiaires au sein de la couveuse ; diversité des projets et des parcours des personnes accueillies
- la dimension partenariale : la couveuse s'intègre complètement dans les dispositifs locaux existants (structures d'accompagnement à l'emploi associatives, partenaires techniques de l'aide à la création d'entreprise, chambres consulaires, organismes financeurs...) ; elle s'appuie sur les compétences des acteurs existants en amont et en aval de la création d'activité

- Positionnement du projet :

Une étude de faisabilité menée en 2008 a démontré les besoins de ce type d'outils en Gironde ; cette étude a pu préciser le positionnement détaillé de la couveuse :

- Territoire : démarrage dans une antenne à Bordeaux, mais vocation à s'inscrire sur le territoire élargir de la Communauté urbaine
- Public-cible : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, porteurs de projets issus des quartiers prioritaires
- Types d'activités hébergées : logique de pluriactivité incluant les prestations de services aux particuliers (entretien espaces verts, coiffure, esthétique, dépannage électroménager...), services free lance aux entreprises (informatique, conseil, formation, traduction-interprétariat...), métiers de la création (graphisme, stylisme, peinture, photographie, décoration d'intérieur, artisanat d'art...), autres (guide touristique, coach, restauration de meubles/objets d'art...), professions libérales non réglementées
- Dimensionnement : démarrage avec 15 couvés (année 1), 25 couvés (année 2), développement d'antennes sur le territoire CUB (année 3)

En termes de résultats attendus, nous pouvons nous baser sur les retours d'expériences obtenus en France :

sur les 107 couveuse implantées, les taux de sorties positives (création d'entreprise ou retour au salariat) est de l'ordre de 77%.

2- Organisation et fonctionnement de la structure

La couveuse aura un statut d'association loi 1901 fiscalisée, juridiquement distincte de la Maison de l'Initiative et de l'Entreprenariat.

- Modalités de fonctionnement :

Le fonctionnement sera rythmé par des réunions régulières :

- d'un comité d'admission (partenaires techniques : Pôle Emploi, ADIE, CSDL, MIE, PLIE, organismes de formation, chambres consulaires, PFIL, assureur, URSSAFF) dont le rôle sera de motiver l'intérêt d'un passage en couveuse (adéquation homme/projet, maîtrise du projet, réalisme du projet), et de garantir le respect des objectifs d'équilibre territorial et de profil socio-économique des « couvés ».
- d'un comité de pilotage (partenaires institutionnels : Etat, Région Aquitaine, Conseil Général, CUB, ville de Bordeaux, Pôle Emploi, CDC) chargé de définir les priorités, revalides les orientations stratégiques au regard des résultats obtenus.

L'entrepreneur à l'essai est lié à la couveuse par un contrat d'appui à la création d'entreprise (CAPE), définissant un ensemble de droits et d'obligations.

De son côté, le « couvé » bénéficie d'un parcours d'apprentissage (objectifs précis en termes de chiffre d'affaires, planning d'actions, suivi permanent des démarches comptables et administratives...), d'un contrat personnalisé modulable en durée selon l'avancée du projet, et du maintien de droits spécifiques (couverture sociale, droits Assedic ou RMI) durant la période passée en couveuse.

De l'autre côté, la couveuse assume l'intégralité des risques et l'immatriculation de l'entrepreneur mettra fin au contrat d'appui.

Le « couvé » sera conseillé individuellement par un accompagnateur (2 rencontres mensuelles) et participera à des échanges collectifs (1 fois par semaine).

Il assumera des frais (déplacement, achats de matériel, investissements en équipements, frais de gestion) non directement payés par la couveuse, mais qui seront remboursables sur la trésorerie dégagée par son activité. La participation des « couvés » aux charges d'exploitation de la couveuse permet de simuler les conditions réelles de l'activité ; elles sont de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires.

Par souci de clarté, la couveuse tiendra deux comptabilités distinctes : l'une pour ses recettes et dépenses propres, une autre pour les « couvés ».

A la sortie du dispositif, les « couvés » reçoivent le chiffre d'affaires généré pendant toute la durée de leur passage en couveuse déduction faite de tous les frais et charges.

- Moyens humains :**

En année 1 (15 couvés), il est prévu 1/3 poste de directeur, et 1 poste d'accompagnateur. En année 2 (25 couvés), ces moyens seront renforcés par 1/2 poste administratif.

- Budget prévisionnel, année de démarrage (2009) :**

Le budget prévisionnel est estimé à 61 555 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	1 420,00	Ville de Bordeaux	23 000,00
Services externes (loyer, photocopieur, documentation, formation, frais postaux, frais de communication...)	15 740,00	Europe	10 000,00
		Conseil Général de la Gironde	10 000,00
		Etat (CPE-DDTEFP)	5 000,00
		CUB	5 000,00
Frais de personnel	44 245,00	ACSE	3 000,00
Autres charges courantes	150,00	CNASEA	1 920,00
		Ressources propres	3 635,00
TOTAL	61 555,00	TOTAL	61 555,00

Dans ces conditions, compte tenu du caractère innovant de cet outil pour notre territoire et de sa complémentarité avec les dispositifs existants, et si tel est votre avis, nous vous demandons mesdames, Messieurs, de :

- **DECIDER** d'accorder une subvention de 5 000 € à la Maison de l'Initiative et de l'Entreprenariat pour le portage de la couveuse d'entreprises à l'essai (année de démarrage 2009)

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, article 6745, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidentconseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 26 AOÛT 2009

M. FRANCK MAURRAS